



## Point réglementaire

L'arrêté du 4 février 2016 établit **l'obligation d'actualiser ses connaissances** pour tout professionnel exerçant les activités suivantes :

- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats
- L'activité d'éleveur de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée de chiens ou chats par an et par foyer fiscal
- L'exercice à titre commercial d'activités de vente et de présentation au public d'animaux de compagnie

Cette actualisation des connaissances doit être réalisée tous les 10 ans pour conserver son droit d'exercer.

## Objectif

- Consolider ou réactualiser des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux domestiques
- Renforcer les connaissances à l'entretien et la prise en compte du bien-être animal

## Public concerné

Pour pouvoir suivre cette actualisation, le candidat doit être titulaire soit :

- D'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (annexe II de l'arrêté du 4/02/2016)
- D'un certificat de capacité « CCAD »
- D'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté du 4 février 2016
- D'une attestation de connaissances délivrée par la D(R)AAF après une action de formation et conclue par la réussite d'une évaluation nationale

## Validation

- Présence obligatoire à tous les cours
- A l'issue de la formation, remise d'une attestation de fin de formation permettant de revalider ses connaissances et continuer à travailler



Contact : Lucie PROUST

CFPPA de Loir et Cher  
BP 106 - AREINES - 41106 VENDÔME  
Tél : 02 54 77 69 37  
email : cfppa.vendome@educagri.fr

## Actualisation des connaissances

## Contenu : actualités sur les 8 thèmes

### Logement

Assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté

### Comportement

Mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société

### Transport

Dispositions requises pour garantir le bien être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport

### Alimentation

Assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie

### Santé animale

Assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et les maintenir en bonne santé

### Sélection

Mobiliser les connaissances de la sélection animale

### Reproduction

Respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction

### Droit

Mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation

## Infos pratiques



### Dates

Des sessions sur l'année  
Consultez le site [www.cfppa41.fr](http://www.cfppa41.fr)



### Lieu

CFPPA de Loir et Cher  
Lycée agricole de Vendôme



### Durée pour la formation

○ 1 journée de 7 heures



### Coût formation

○ 140€/participant

## Comment s'inscrire ?

Contactez la responsable pédagogique : Lucie PROUST au 02 54 77 69 37 ou [lucie.proust@educagri.fr](mailto:lucie.proust@educagri.fr)

## Besoin d'un conseil pour votre projet de formation



CFPPA de Loir et Cher  
02 54 77 69 37 - [cfppa.vendome@educagri.fr](mailto:cfppa.vendome@educagri.fr)

